



---

## COMMUNE DE SAVIESE

### Conseil communal

---

## NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 17 septembre 2014

---

Dans le cadre du concours d'architecture pour la réalisation d'un nouveau quartier au centre de St-Germain, le Conseil communal a confirmé la composition du jury et approuvé le règlement et les directives destinés aux architectes. Le jury se compose des personnes suivantes :

**Président :**

M. Pascal Varone, architecte EPF/SIA/FSAI, Sion

**Membres professionnels :**

M. Jean-Paul Chabbey, architecte EPF/SIA, Monthey

M. Charles-André Meyer, architecte EPF/SIA/FAS, Sion

M. Alain Robbe, architecte EPF/FAS, Genève

**Représentants de la Commune:**

M. Michel Dubuis, président de la Commune, Savièse

M. Vincent Reynard, vice-président de la Commune, Savièse

M. Sylvain Dumoulin, conseiller communal. Savièse

**Suppléants**

Mme Corine Léger, architecte EPF/SIA, Savièse

M. Jean-Luc Addor, conseiller communal. Savièse

Les mandats techniques pour la réfection de la 2<sup>ème</sup> étape de la Maison de Commune ont été attribués à :

- Pierre-Etienne Roux Bureau d'études électriques SA  
les études d'électricité
- Betica SA par M. Edmond Sauthier  
les études de ventilation
- Pellissier & de Torrenté SA par M. Mario Pellissier  
les études des structures

Le Conseil communal a donné son accord de principe pour déplacer la SD à la Maison de Commune, l'APEA du Coteau déménagera à la Maison de Roumaz.

Mme Madeleine Varone, domiciliée à Prinzières (Savièse) a été nommée adjointe à la responsable pédagogique de la crèche-nursery, pour un taux d'activités à 50 %.

Le Conseil communal a adjugé un mandat d'étude pour la sécurisation contre les laves torrentielles du captage d'eau potable situé dans le pierrier de Visse au bureau d'ingénieurs Kbm Engineers SA, Sion.

Les sociétés occupant les salles de gymnastique du centre scolaire de Moréchon sont autorisées à utiliser l'espace UAPE du nouveau bâtiment scolaire, pour partager un apéritif à l'issue :

- d'une rencontre, d'un match avec une équipe non saviésanne,
- de l'entraînement clôturant l'année (Noël), la fin de saison.

Ce lieu étant neuf, une caution de CHF 100.-- sera encaissée avant toute occupation.

Une autorisation d'exploiter pour un hébergement de faible importance a été délivrée à Mme Natacha Farquet Hochreutiner. Le deuxième appartement du bâtiment familial, sis au chemin des Golettes, servira de chambres d'hôtes.

Le Conseil communal a donné son accord pour l'installation d'une chambre froide au Baladin et pour le remplacement des deux machines à café.

Un filet anti-oiseaux sera posé par la maison AB Désinfection sous la toiture de la tribune du terrain de football de Moréchon.

Dans le cadre de l'automatisation et la télégestion des débits d'eau du bassin d'accumulation des Grandes Gouilles, un mandat complémentaire a été attribué au bureau DPE Electronique SA pour installer une communication SMS par satellite Iridium, la communication SMS via le réseau Swisscom n'étant plus possible.

La collection communale s'est enrichie avec l'achat du tableau « la jeune saviésanne » de l'artiste Ernest Bieler et de divers tableaux de l'artiste Paul Virchaux.

Le Conseil bourgeoisial a décidé de ne pas ouvrir le clos de la Bourgeoisie au public. Ce local sera réservé à la promotion de la Commune, respectivement de la Bourgeoisie.